

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX, le SAMEDI 5 FÉVRIER, à 09 h 04, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en PREMIÈRE SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 13 h 08).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ (arrivée à 09 h 08, pendant l'appel), Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée à 09 h 11, après l'appel), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Karel MAGAMOOTOO, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Jean-Pierre MARCHAU	(toute la durée de la séance)	par Jacques LOWINSKY
Marylise ISIDORE		par Nouria RAHA
Claudette CLAIN	(à compter de son départ, à 11 h 52, au rapport n° 22/1-019)	par Christelle HASSEN
David BELDA		par Brigitte ADAME
Philippe NAILLET		par Jean-François HOAREAU
Gérard CHEUNG LUNG		par Ibrahim DINDAR
Raihanah VALY	(toute la durée de la séance)	par Audrey BÉLIM
Jean-Régis RAMSAMY		par Jean-Pierre HAGGAI
Wanda YENG-SENG BROSSARD		par Noela MÉDÉA MADEN
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY		par Michel LAGOURGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (41 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part (en leur nom personnel et/ ou comme mandataires) aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
Thématique « CCAS »			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	22/1-012
Thématique « culturel »			
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	Kréolide	
- Aurélie MÉDÉA	délégués / ville	CROUS	
- Jean-Max BOYER			
Thématique « éducation populaire »			
- Christelle HASSEN	membre d'honneur	ARCHÉS-OI	
- Jacques LOWINSKY	lien de parenté	Lokal de la Source	
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	
Thématique « handicap / intégration / discrimination »			
- Gilbert ANNETTE	lien de parenté	ANVPR	
Thématique « insertion »			
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	AMAJEVIR	
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	Kréolide	
(1) Philippe NAILLET (mandataire : Jean-François HOAREAU)	lien de parenté	ADRIE	
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	CAP	
- Éricka BAREIGTS	présidente	MLN	
- Jacques LOWINSKY	délégués / ville		
(2) Raihanah VALY (mandataire : Audrey BÉLIM)			
- Gérard FRANÇOISE			
- Christèle BEAUMIER			
Thématique « prévention »			
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	CAP	
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	Prévention PÉI	
Thématique « projet éducatif global »			
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	ARCV	
- Christelle HASSEN	membre	Vivancia océan Indien	

→ voir page suivante

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
Thématique « sports »			
- Geneviève BOMMALAIS	lien de parenté	ASD	22/1-012
- Geneviève BOMMALAIS	vice-présidente	ADÉSC	
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
- Arnaud HUGUET	président	CRGSH	
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS	
- Marie-Anick ANDAMAYE	déléguée / ville	SPL ÉDDEN	22/1-025
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	22/1-034
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	22/1-035
- Éric DELORME	délégués / ville	ADIL	22/1-036
- Julie LALLEMAND			
- Gérard FRANÇOISE	(à titre personnel : protection fonctionnelle)		22/1-046

CCAS	Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis	CROUS	Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires de la Réunion (Théâtre Vladimir Canter)
ARCHÉS-OI	Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale - océan Indien	CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
ANVPR	Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion	AMAJEVIR	Association des Métiers de l'Animation et des Jeux vidéo de la Réunion
ADRIE	Association pour le Développement des Ressources pour l'Insertion et pour l'Environnement	CAP	Club Animation Prévention
MLN	Mission locale nord	...PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles
ARCV	Association réunionnaise des Centres de Vacances	ASD	Archers de Saint-Denis
ADÉSC	Association dionysienne d'Éducation sportive canine	BCD	Basket Club dionysien
CRGSH	Club Roland Georget Sports Handicap	OMS	Office municipal des Sports de Saint-Denis
SPL ÉDDEN	Société publique locale « Écologie et Développement durable des Espaces naturels »	ADIL	Agence départementale pour l'Information sur le Logement

(1) et (2) *absents à la séance*

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Monique ORPHÉ	arrivée à 09 h 08	pendant l'appel
Claudette CLAIN	arrivés à 09 h 11	après l'appel
Michel LAGOURGUE		

→ voir page suivante

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE (suite)

Stéphane PERSÉE	sorti à 10 h 46	au rapport n° 22/1-007
	revenu à 10 h 54	au rapport n° 22/1-009
Éricka BAREIGTS	sortie à 10 h 49	au rapport n° 22/1-008
	revenue à 10 h 54	au rapport n° 22/1-009
Yassine MANGROLIA	sorti à 10 h 56	au rapport n° 22/1-009
	revenu à 11 h 03	au rapport n° 22/1-010
Karel MAGAMOOTOO	sortie à 10 h 56	au rapport n° 22/1-009
	revenue à 11 h 12	au rapport n° 22/1-012
Gérard FRANÇOISE	sorti à 11 h 33	au rapport n° 22/1-014
	revenu à 11 h 43	au rapport n° 22/1-017
Claudette CLAIN	partie à 11 h 52	au rapport n° 22/1-019 en laissant procuration à Christelle HASSEN
Audrey BÉLIM	sortie à 12 h 06	au rapport n° 22/1-023
	revenue à 12 h 13	au rapport n° 22/1-025
Marie-Anick ANDAMAYE	sortie à 12 h 14	au rapport n° 22/1-026
	revenue à 12 h 20	au rapport n° 22/1-027
Jean-François HOAREAU	sorti à 12 h 51	au rapport n° 22/1-039
	revenu à 12 h 54	au rapport n° 22/1-040

La maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de ville de Saint-Denis, le VENDREDI 11 FÉVRIER 2022, et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 41 sur 55.

OBJET **Casino de Saint-Denis**
Rapport du délégataire pour l'exercice 2019-2020

I. Contexte

Le rapport relatif à l'exploitation des jeux de casino dans la Ville de Saint-Denis est présenté par la Société touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion SA dont elle est délégataire depuis 1977. L'activité comptable de la STHCR SA présente l'évolution générale de ses activités au cours des douze mois écoulés soit du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020, au travers de leurs exécutions et de la qualité des services, des résultats financiers et de leurs perspectives de développement. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la STHCR et un rapport des commissaires aux comptes (Cabinet ACP) a été établi en date du 31 octobre 2020.

L'intégralité du rapport de la STHCR est consultable auprès de la Direction Economie de la Ville de Saint-Denis.

II. Conditions d'exécution du service public pour l'exercice 2019-2020

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a contraint la structure à fermer le casino de Saint-Denis à compter du 16 mars 2020 et ce jusqu'au 2 juin 2020. Il est difficile d'en estimer les impacts financiers puisqu'aucun chiffre d'affaires n'a été généré pendant cette période.

La STHCR a mis en action un plan de continuité de l'activité afin de sécuriser les mesures suivantes :

- mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats de la trésorerie ;
- recours à l'activité partielle pour la majorité du personnel ;
- report d'échéances de charges sociales et des prélèvements sur le chiffre d'affaires.
- exonération des charges sociales sur la période.

Durant l'exercice 2019-2020, le Casino de Saint-Denis a exploité des activités réglementaires que sont les jeux et l'animation. La restauration fait quant à elle l'objet d'un contrat de subdélégation comme le prévoit la réglementation des jeux. Le comité de direction a été confirmé dans ses fonctions par décision de Monsieur le Ministre de l'intérieur.

La commission supérieure des jeux a accordé, en juin 2020, le renouvellement de l'autorisation ministérielle de jeux pour cinq ans soit jusqu'au 30 juin 2025. A noter que la durée de cinq ans est le maximum qui est attribué par cette commission supérieure.

1. Situation de la société et activité au cours de l'exercice écoulé et résultat de l'activité

	2019-2020	2019-2018	Evolution %
Chiffre d'affaire	9 245 065 €	10 810 964 €	- 14.48 %
Produits d'exploitation	9 394 718 €	11 117 129 €	- 15.49 %
Charges d'exploitation	7 337 477 €	7 426 264 €	- 1.20 %
Résultat d'exploitation	6 351 535 €	7 202 889 €	- 11.82 %

Après la prise en compte d'un résultat financier de – 6.380 euros et d'un résultat exceptionnel de 117 153 euros, le résultat net de l'exercice s'est soldé par un bénéfice net comptable de 1 993 833 euros contre un bénéfice net comptable de 2 423 553 euros au titre de l'exercice précédent. **Soit une baisse de -17,74%.**

2. Faits marquants de l'exercice écoulé

Malgré le contexte lié à la pandémie mondiale, le casino de Saint-Denis a terminé l'exercice 2019-2020 à la 19^{ème} place du classement national des casinos français sur un total de 202 établissements de jeux.

Pour mémoire, au 1^{er} novembre 2011, le casino de Saint-Denis occupait la 48^{ème} place du classement ainsi que la seconde de l'île derrière le Casino de Saint-Pierre.

Depuis, le casino de Saint-Denis est désormais :

- le **premier** casino de la Réunion (1^{er} de l'île depuis 2012)
- le **premier** casino indépendant de France (1^{er} depuis 2018)

Ainsi le produit brut global des jeux au 31 octobre 2020 est de 19 707 952 euros contre 23 547 224 euros sur l'exercice précédent, régressant de 3 839 272 euros **soit - 16.30 %**.

III. Activités financières et sociales de l'entreprise

❖ Les jeux

La crise COVID-19 a fortement impacté les résultats de l'établissement. Le casino a été fermé durant 3 mois (mars à mai 2020). Les jeux de tables ont été fermés 4 mois (mars à juin 2020). Les mesures de fermeture et de restriction ont conduit l'établissement dionysien à terminer son exercice 2019-2020 en baisse de 16.31 % soit près de 4 millions de chiffres d'affaires jeux en moins comparé à l'exercice précédent.

❖ La restauration

Le restaurant le « SELECT », malgré la fermeture des 3 mois liée à la pandémie a réalisé un chiffre d'affaires de 264 000 euros. Restaurant, bar à ambiance et karaoké, il est connu pour être un lieu de vie nocturne dionysienne.

❖ L'animation

Au titre de la délégation du service public, le casino a participé activement à l'animation de la ville. Une grande partie du budget est partagée entre le partenariat sportif d'une part et, les spectacles de variétés culturels d'autres parts. Le sport reste un puissant vecteur d'intégration et de promotion sociale auquel nous nous sommes tous attachés au travers des divers partenariats sportifs établis avec les clubs et les associations dionysiennes. Ainsi ce sont 60 clubs et associations de la ville qui ont pu bénéficier d'une participation pour un montant total de 137 250€.

❖ Les mesures réglementaires

1. Lutte contre l'addiction

Enfin, il est à noter que le Casino de Saint-Denis participe activement à la prévention ainsi qu'à la lutte contre l'addiction aux jeux. L'autorité de régulation en France (ANJ) a confirmé en 2020 que les mesures prises par l'établissement étaient conformes aux prescriptions réglementaires.

Par ailleurs, sur le plan local, le casino de Saint-Denis travaille en partenariat avec l'A.N.P.A.A., organisme spécialisé pour la lutte contre l'addictologie. Cette association est basée à la Réunion et offre un dispositif de proximité permettant la mise en place de mesures concrètes en collaboration avec des médecins spécialisées.

Enfin, les 3 casinos de la Réunion ont signé, en 2012, une charte préventive à l'addiction. A ce titre, une mesure d'interdiction temporaire dans les 3 casinos de l'île a été décidée pour une durée de 4 mois pour tous les joueurs faisant une demande dans un des 3 établissements. Cette demande est irrévocable dans sa durée.

Cette démarche, à l'initiative du correspondant local des courses et des jeux de la Réunion et du casino de Saint-Denis, demeure encore aujourd'hui une exception sur le plan national. Cette mesure concrète tend à prendre en considération de façon immédiate une mesure préventive sur le plan départementale.

2. Lutte contre le blanchiment

Une cellule TRACFIN est active dans l'établissement depuis 2017. Cette cellule se réunit tous les mois pour mettre en place les mesures préventives et les procédures en interne.

En 2019, les casinos de la Réunion ont fait l'objet d'un contrôle technique et réglementaire sur la lutte anti blanchiment. Le casino de Saint-Denis respecte les dispositifs légaux en la matière.

IV. Perspectives

La société va s'efforcer de poursuivre son développement en 2020-2021. L'optimisation du parc des machines à sous reste un facteur de succès à sa réussite.

A ce titre, le casino prévoit l'installation de 25 nouvelles machines à sous en septembre 2020 portant le parc à 200 unités. Le casino va également investir sur 2 nouvelles roulettes électroniques.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code général des Collectivités territoriales et de l'article 26 du cahier des charges du Casino daté du 13 janvier 2004, le Conseil municipal est amené à prendre acte de la présentation du rapport au délégataire au titre de l'exercice 2019-2020.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

OBJET **Casino de Saint-Denis**
Rapport du délégataire pour l'exercice 2019-2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 22/1-018 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Yassine MANGROLIA - 9ème adjoint au nom des commissions « Ville Ambitieuse », « Ville Durable » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte du rapport de la Société Touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion portant sur l'exploitation du Casino de Saint-Denis pour l'exercice 2019-2020.



CASINO DE SAINT-DENIS

**SOCIETE TOURISTIQUE D'HOTELLERIE ET
DE CASINO DE LA REUNION
(S.T.H.C.R)**

**RAPPORT ANNUEL
AU DELEGATAIRE**

EXERCICE 2019 / 2020



Monsieur Ottavi Jean-Charles
Président directeur général STHCR

à

Madame le Maire de Saint-Denis
Hôtel de ville

OBJET : Rapport au délégataire casino - exercice 2019 / 2020
Délégation de service public
Casino de Saint-Denis de la Réunion (974)

PIECES JOINTES : Bilan arrêté au 31 octobre 2020 (exercice 2019 / 2020)
Arrêté ministériel du 22 juin 2020 autorisant la pratique des jeux jusqu'au 30 juin 2025.
Rapport du commissaire aux comptes.

Madame le Maire,

Conformément à l'article 1411-3 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), j'ai l'honneur de vous remettre le présent rapport relatif à l'exploitation des jeux de casino dans la ville de Saint-Denis, dont la SA STHCR est délégataire depuis 1977 et reconduits dans un nouveau cahier des charges du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2035. Cette reconduction traduit la confiance entre la ville et le casino sur cette collaboration qui aura bientôt cinquante ans.

Sur ce rapport, je vous présente l'évolution générale des activités de l'établissement durant l'exercice 2019-2020, au travers de leurs exécutions et de la qualité de notre service, de nos résultats financiers et de nos perspectives de développement. Durant cet exercice, le casino de Saint-Denis a assuré l'exploitation des activités réglementaires que sont les jeux et l'animation. La restauration fait quant à elle l'objet d'un contrat de subdélégation comme le prévoit la réglementation des jeux. Le comité de direction a été confirmé dans ses fonctions par décision de Monsieur le Ministre de l'intérieur.

La commission supérieure des jeux a accordé, en juin 2020, le renouvellement de l'autorisation ministérielle de jeux pour cinq ans, soit jusqu'au 30 juin 2025. A noter que la durée de cinq ans est le maximum qui est attribué par cette commission supérieure.

Veillez agréer, Madame le Maire, l'expression de ma plus haute considération.

Jean-Charles Ottavi
Président directeur général S.T.H.C.R
Directeur responsable casino de Saint-Denis
Vice-président du syndicat national des casinos



RAPPORT ANNUEL AU DELEGATAIRE EXERCICE 2019 / 2020

I. ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2020

1. Situation de la société et activité au cours de l'exercice écoulé et résultat de cette activité

Nous vous indiquons que :

- le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 9.245.065 euros contre 10 810 964 euros au cours de l'exercice précédent (- 14,48 %)
- les produits d'exploitation se sont élevés à 9.394.718 euros contre 11.117.129 euros au cours de l'exercice précédent (- 15,49 %)
- les charges d'exploitation se sont élevées à 7 337 477 euros contre 7 426 264 euros au cours de l'exercice précédent (- 1.20 %)
- le résultat d'exploitation ressort à 6.351.535 euros contre 7.202.889 euros au cours de l'exercice précédent (- 11,82 %)

Après la prise en compte d'un résultat financier de - 6.380 euros et d'un résultat exceptionnel de 117.153 euros, le résultat net de l'exercice s'est soldé par un bénéfice net comptable de 1.993.833 euros contre un bénéfice net comptable de 2.423.553 euros au titre de l'exercice précédent.

2. Faits marquants de l'exercice écoulé

Malgré le contexte lié à la pandémie mondiale, le casino de Saint-Denis a terminé l'exercice 2019 / 2020 à la 19^{ème} place du classement national des casinos français sur un total de deux cent deux établissements de jeux.

Notre établissement a ainsi progressé de quatre places par rapport à l'exercice 2018 / 2019. L'établissement de jeux dionysien continue à être classé devant des casinos comme celui de Cannes, Nice, Palais de la Méditerranée ou Biarritz. Mieux encore, en ayant dépassé sur 2017 / 2018 le casino d'Evian appartenant au groupe Danone, le casino de Saint-Denis continue d'être le premier casino indépendant français.

Pour mémoire, au 1^{er} novembre 2011, le casino de Saint-Denis occupait la 48^{ème} place du classement ainsi que la seconde de l'île de la réunion derrière le casino de Saint-Pierre.



Depuis le casino de Saint-Denis est désormais :

- ☞ Le **premier** casino de la réunion (1^{er} de l'île depuis 2012)
- ☞ Le **premier** casino indépendant de France (1^{er} depuis 2018)
- ☞ Le **premier** casino de l'outre-mer (1^{er} depuis 2020)
- ☞ Le 19^{ème} casino français sur 202 établissements de jeux.

Ainsi, le produit brut global des jeux au 31 octobre 2020 est de 19.707.952 euros contre 23.547.224 euros l'an passé, régressant de 3.839.272 millions d'euros, soit -16,30%.

Le casino de Saint-Denis reste et demeure la plus grosse progression dans la profession sur les dix dernières années :

- ✓ 2010 / 2011 : 15.262.058 €
- ✓ 2011 / 2012 : 18.273.363 €
- ✓ 2012 / 2013 : 18.414.380 €
- ✓ 2013 / 2014 : 18.976.177 €
- ✓ 2014 / 2015 : 19.955.242 €
- ✓ 2015 / 2016 : 21.844.277 €
- ✓ 2016 / 2017 : 23.562.174€
- ✓ 2017 / 2018 : 24.061.273 €
- ✓ 2018 / 2019 : 23.547.224 €
- ✓ 2019 / 2020 : 19.707.952 €

Les deux tableaux ci-après montrent l'évolution du chiffre d'affaires des jeux au cours de l'exercice 2019 / 2020. La crise COVID-19 a très fortement impacté les résultats de notre établissement. Le casino a été fermé trois mois (mars, avril et mai 2020). Les jeux de tables ont été quant à eux fermés quatre mois (de mars à juin 2020).

Le premier tableau nous permet de constater qu'au 4 mars 2020, veille du confinement, le produit brut des jeux (P.B.J) était sur une très nette tendance de progression. A cette date et en comparaison de N-1, le casino avait réalisé près de 450.000 euros de CA jeux en plus marquant ainsi une progression à + 5,55%. Les mesures de fermeture et de restriction ont conduit l'établissement dionysien à terminer son exercice 2019/2020 en baisse de 16,31%, soit près de 4 millions de CA jeux en moins.

04/03/2020

	2019/2020	2018/2019	€	%
MAS	7 183 519,35 €	6 798 754,59 €	384 764,76 €	5,66
JT + RAE	1 244 427,85 €	1 186 277,91 €	58 149,94 €	4,90
TOTAL	8 427 947,20 €	7 985 032,50 €	442 914,70 €	+ 5,55



31/10/2020

	2019/2020	2018/2019	€	%
MAS	16 668 534,14 €	19 975 379,18 €	-3 306 845,04 €	-16,55
JT + RAE	3 039 419,03 €	3 572 498,42 €	-533 079,39 €	-14,92
TOTAL	19 707 953,17 €	23 547 877,60 €	-3 839 924,43 €	-16,31

3. Analyse des résultats des jeux

Cf tableaux d'analyse des jeux

4. La restauration : « LE SELECT » :

Le restaurant « LE SELECT » propose une carte bistronomique (annexée au présent).
Sa salle de 300 m2 compte 80 couverts

RESTAURANT LE SELECT		
2019	CA	ARTISTE POUR CETTE PERIODE
NOVEMBRE 1 AU 30	43427,18	THIANA DAVIDSON/ADJAH SANTANA/ THE AUTHANTIC GROOVE/DJOUNS/SYLLYA KANASEL/LOS CHILENOS TROPICALES/TIAS
DÉCEMBRE 1 AU 31	24690,52	
2020	CA	ARTISTE POUR CETTE PERIODE
JANVIER 1 AU 31	25937,31	CHARLY JAZZ ET CHISTIAN DUCAP/DJ GRIMM/THIANA DAVIDSON/DJ YANN/LAURANCE ACOUSTIC/TIAS/MICHAEL POUVIN/ACOUSTIC JUKEBOX/A KETAL/DJ RAYAN/JOHNNY GUICHARD/THIERRY GAULIRIS/THE AUTHANTIC GROOVE/KANASEL/JEAN-PIERRE MARCELLES/FREDERIC JORON
FÉVRIER 1 AU 29	25841,87	
MARS 1 A LA FERMETURE	11613,5	
AVRIL 1 AU 30 AVRIL	FERME COVID	
1 MAI AU 30 MAI	FERME COVID	
JUIN REOUVERTURE A PARTIR DU 4 AU 30	21727,2	
JUILLET 1 AU 31	36287,5	
AOÛT 1 AU 30	28807,7	
SEPTEMBRE 1 AU 30	19429,5	
OCTOBRE 1 AU 31	26210,52	



Le restaurant le « SELECT », malgré la fermeture des trois mois liée à la pandémie, a réalisé un chiffre d'affaires de 264.000 euros. Restaurant, bar à ambiance et karaoké il est connu pour être un lieu de la vie nocturne dionysienne. Son karaoké en fait un atout majeur. Il est plébiscité par la clientèle pour sa scène et sa qualité sonore.

5. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La société va s'efforcer de poursuivre son développement en 2020 / 2021. L'optimisation du parc des machines à sous reste un facteur clé de succès à sa réussite.

A ce titre, le casino prévoit l'installation de 25 nouvelles machines à sous en septembre 2020 portant le parc à 200 unités. Le casino va également investir sur deux nouvelles roulettes électroniques.

II - ACTIVITES FINANCIERES ET SOCIALES DE L'ENTREPRISE

1. Evolution des résultats et de la situation financière de la société

Au 31 octobre 2020, la situation de trésorerie se décompose de la manière suivante :

- Disponibilités : 7.371.814 euros
- Dettes financières à court terme : 128.756 Euros

Le montant des différents « progressifs » des machines à sous de la société a fait l'objet d'une provision pour un montant net de 157.512 euros.

2. Décomposition des dettes fournisseurs au 31 octobre 2020

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition du solde des dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs : 2019 / 2020 : 402.360 €



- Données comptables

RESULTATS ET MASSE SALARIALE 2020 ET 2019

STHCR

Résultats

	EXERCICE 2019/2020	EXERCICE 2018/2019	EVOLUTION %
CHIFFRE D'AFFAIRES	9 245 065 €	10 810 964 €	-14,48%
DOTATION AMORTISSEMENTS	801 758 €	758 882 €	5,65%
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 043 183 €	3 914 239 €	-22,25%
RESULTAT NET	1 993 833 €	2 423 553 €	-17,73%

La masse salariale

	au 31/10/20	au 31/10/19
Rémunération brute :	1 958 428 €	2 144 926 €
Charges sociales :	735 841 €	954 349 €
Total masse salariale :	2 694 269 €	3 099 275 €
Effectif moyen :	65	60
Participation aux résultats de l'entreprise :	291 990 €	278 267 €

Produit brut des jeux	EXERCICE 2019/2020	EXERCICE 2018/2019	EVOLUTION %
Produit MAS	16 668 479 €	19 973 242 €	-16,55



Produit jeux traditionnels	3 039 419 €	3 572 498 €	-14,92
Total jeux	19 707 898 €	23 545 740 €	-16,30
Recette restaurant	264.000 €	108.804 €	-
Total des produits	19 707 898 €	23 654 544 €	-16,68

III – LE VOLET ANIMATION

Elle se développe à travers les prescriptions du cahier des charges, de concerts avec les services municipaux de la culture et des sports ou à l'initiative d'une partie, pour répondre à des prestations ponctuelles, de nature à servir l'intérêt de la ville.

Au titre de la délégation de service public, le casino a participé activement à l'animation de la ville. Une grande partie du budget est partagée entre le partenariat sportif d'une part et, les spectacles de variétés culturels d'autre part. Le sport reste un puissant vecteur d'intégration et de promotion sociale auquel nous nous sommes attachés au travers des divers partenariats sportifs que nous avons établis avec les clubs et les associations dionysiennes.

Outre sa fonction éducative, le sport contribue à donner à la ville une image jeune, dynamique et compétitive.

SPORTS 2019-2020

❖ ACSSI	1 500,00 €
❖ AIGLONS D'ORIENT (TENNIS DE TABLE)	3 000,00 €
❖ AMICALE BOULISTE CLUB - ABC	1 000,00 €
❖ ARCHERS DE SAINT-DENIS	1 000,00 €
❖ AS BRETAGNE	3 000,00 €



❖ AS CHÂTEAU MORANGE	3 000,00 €
❖ ASS. SPORTING CLUB DU CHAUDRON	2 500,00 €
❖ ASSOCIAT° FOOTBALL FEMININE DIONYSIENNE - AFFD	2 000,00 €
❖ ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE PELOTARI CLUB CHAUDRON	500,00 €
❖ ASSOCIATION CYCLES PASSION REUNION - ACPR	2 000,00 €
❖ ASSOCIATION DYONISIEN JU JITSU BRESILIEEN - ADJJB	1 500,00 €
❖ ASSOCIATION FILAIN - TEAM TRAIL TITILE	1 000,00 €
❖ ASSOCIATION PYTHAGORE LA SOURS	1 500,00 €
❖ BASKET CLUB DIONYSIEN - BCD (BASKET)	2 000,00 €
❖ CERCLE ESCRIME LA BUSE (BAS DE LA RIVIERE)	1 500,00 €
❖ CLUB HANDISPORT ROLLAND GEORGET	2 000,00 €
❖ CLUB OMNISPORTS DE LA MONTAGNE + ASS MONTAGNE DUNK	3 150,00 €
❖ CLUB QUAN KI DO DE L'EST	1 000,00 €
❖ COOPERATIVE ECOLE CENTRALE	500,00 €
❖ CSSD BICROSS	300,00 €
❖ DOJO HUANG-YING-CHIN "LE JUDO DE L'AMITIE"	2 500,00 €
❖ ECOLE FOOTBALL SAINT-FRANCOIS - AS ST FRANCOIS	2 000,00 €
❖ ENTENTE DU NORD	4 000,00 €
❖ FC MOUFIA	1 000,00 €
❖ FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (KARATE)	3 000,00 €
❖ GOLF DU COLORADO	1 000,00 €
❖ HANDBALL FEMININ SAINT DENIS - HBF ST DENIS	4 000,00 €
❖ HANDBALL FEMININ CHAUDRON	2 000,00 €



❖ HANDISPORT CLUB SAINT-DENIS	1 000,00 €
❖ HBCED	2 000,00 €
❖ HPG BOXING CLUB	1 500,00 €
❖ JOINVILLE HAND	2 000,00 €
❖ JS BOIS DE NEFLES - JSBN	2 000,00 €
❖ JUDO CLUB MUNICIPAL	2 500,00 €
❖ LES AMIS BOULISTES CHAMP FLEURI	500,00 €
❖ LES ANCIENS DE LA PATRIOTE	500,00 €
❖ LES NOUVEAUX AMIS DE LA RANDONNEE (NAR)	1 000,00 €
❖ MOUFIA BOXING CLUB	1 000,00 €
❖ OMS FEMME DEBOUT	1 600,00 €
❖ PERFECT GYM BOXING DIONYSIEN	2 000,00 €
❖ PHOENIX HAND PRIMAT	1 000,00 €
❖ RKH	3 000,00 €
❖ ROLLER SPORT DIONYSIEN	2 000,00 €
❖ RUGBY CLUB SAINT BERNARD	1 000,00 €
❖ RUN OXYGENE ST DENIS	1 800,00 €
❖ RUN SPORT	800,00 €
❖ SAINT DENIS ECOLE FOOTBALL ASSOCAT° - SDEFA	9 100,00 €
❖ SAINT DENIS FOOTBALL CLUB - SDFC	17 000,00 €
❖ SAINT DENIS OLYMPIQUE VOLLEY BALL REUNION - SDOVBR	6 000,00 €
❖ SPORTING CLUB DU CHAUDRON RUGBY (SCCR)	3 000,00 €
❖ TENNIS CLUB PRIMAT	2 000,00 €



❖ TICANET	1 000,00 €
❖ TRAIL URBAIN DE SAINT-DENIS - REUNION DEMAIN	1 500,00 €
❖ UNION PUGILISTIQUE DE SAINT DENIS (UPSD)	1 000,00 €
❖ UNSS COLLEGE DES DEUX CANON RUGBY	1 000,00 €
❖ VBCSD	2 000,00 €
❖ VELO CLUB DE SAINT DENIS - VCSD	2 000,00 €
❖ VOLL CAMP REUNION	3 000,00 €
❖ XV DIONYSIEN (RUGBY)	3 000,00 €
❖ Y MEDIA	5 000,00 €
TOTAL	137 250,00 €



LISTE DES ANIMATIONS INTERNES

CASINO 2019-2020

❖ ANIMATIONS CASINO	400,00 €
❖ ANIMATIONS LE SELECT RESTAURANT	21 610,00 €
❖ ANNIVERSAIRE CASINO	990,00 €
❖ INVITATION CLIENT	58,00 €
❖ OPERATION BARBAPAPA	1 000,00 €
❖ OPERATION CREPES	1 478,52 €
❖ OPERATION BOUCHON	2 467,32 €
❖ OPERATION CORSE	25 033,50 €
❖ OPERATION CREOLE	5 026,94 €
❖ OPERATION DIVERS	2 880,21 €
❖ OPERATION EPIPHANIE	290,50 €
❖ OPERATION LOTTO QUINE	957,42 €
❖ OPERATION MISS UNIVERS	3 173,02 €
❖ OPERATION NOUVEL AN	771,57 €
❖ OPERATION PIZZA	273,42 €



❖ OPERATION SAMOUSSA	74,05 €
❖ OPERATION ST VALENTIN	300,00 €
❖ OPERATION TICKET GRATAGE	7 840,75 €
❖ SPONSORING SPORTIF	5 000,00 €
TOTAL	79 628.22 €

CITE DES ARTS 2019-2020

❖ GAYART CITE	120 000.00 €
TOTAL	120 000.00 €

IV - MESURES REGLEMENTAIRES

1. Lutte contre l'addiction

L'établissement de Saint-Denis participe activement à la prévention ainsi que la lutte contre l'addiction au jeu. L'autorité de régulation en France (ANJ) a confirmé en 2020 que les mesures prises par l'établissement étaient conformes aux prescriptions réglementaires.

Par ailleurs, sur le plan local, notre établissement travaille un partenariat avec l'A.N.P.A.A, organisme spécialisé pour la lutte contre l'addictologie. Cette association est basée à la réunion et offre un dispositif de proximité permettant la mise en place de mesures concrètes en collaboration avec des médecins spécialisés.

Enfin, les trois casinos de la Réunion ont signé, en 2012, une charte préventive à l'addiction. A ce titre, une mesure d'interdiction temporaire dans les trois casinos de l'île a été décidée pour une durée de quatre mois pour tous les joueurs faisant une demande dans un des trois établissements. Cette demande est irrévocable dans sa durée.



Cette démarche, à l'initiative du correspondant local des courses et des jeux de la Réunion et du casino de Saint-Denis, demeure encore aujourd'hui une exception sur le plan national. Cette mesure concrète tend à prendre en considération de façon immédiate une mesure préventive sur le plan départemental.

2. Lutte contre le blanchiment

Une cellule TRACFIN est active dans l'établissement depuis 2017. Cette cellule se réunit tous les mois pour mettre en place les mesures préventives et les procédures en interne. Bien que le conseil d'Etat ait récemment annulé l'application des directives aux établissements de jeux, le casino de Saint-Denis demeure néanmoins très vigilant sur ce risque. En 2019, les casinos de la Réunion ont fait l'objet d'un contrôle technique et réglementaire sur la lutte anti blanchiment. Le casino de Saint-Denis respecte les dispositifs légaux en la matière.

V - PERSPECTIVES

J'ai toujours, Madame le Maire, l'ambition de faire progresser le casino du Barchois. Comme en compétition sportive, le casino de Saint-Denis a obtenu de nombreux trophées depuis dix ans. Premier casino de l'île en 2012, premier casino des indépendants en 2018, premier casino de l'outre-mer en 2020. Nous voici désormais sur la 19^{ème} marche du classement national qui compte 202 établissements de jeux en France. Je vais continuer à travailler pour gravir le plus de marches en espérant atteindre le sommet.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma plus haute considération.

Jean-Charles OTTAVI
Président directeur général - Casino de Saint-Denis
Directeur responsable
Société Touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion (S.T.H.C.R)
Vice-président du syndicat national des casinos Indépendants de France (A.C.I.F)



CASINO DE SAINT-DENIS

SOCIETE TOURISTIQUE D'HOTELLERIE ET DE CASINO DE LA REUNION (S.T.H.C.R)

ARRETE D'AUTORISATION DES JEUX

EXERCICE 2019 / 2020



CASINO DE SAINT-DENIS

**SOCIETE TOURISTIQUE D'HOTELLERIE ET
DE CASINO DE LA REUNION
(S.T.H.C.R)**

**ANIMATION ET CARTE
« LE SELECT »**

EXERCICE 2019 / 2020



CASINO DE SAINT-DENIS

SOCIETE TOURISTIQUE D'HOTELLERIE ET DE CASINO DE LA REUNION (S.T.H.C.R)

BILAN ET RAPPORT CAC

EXERCICE 2019 / 2020



CASINO DE SAINT-DENIS

**SOCIETE TOURISTIQUE D'HOTELLERIE ET
DE CASINO DE LA REUNION
(S.T.H.C.R)**

**EVOLUTION ET STATISTIQUES DES
JEUX**

EXERCICE 2019 / 2020